

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Sur une installation classée pour la protection de l'environnement soumise à AUTORISATION

Par arrêté n° 36-2023-03-13-00001 du 13 mars 2023, une enquête publique sera ouverte au sujet de l'installation classée suivante :

Société GUILLY ENERGIES - Parc éolien sur la commune de GUILLY

- ◆ **OBJET** : Demande d'autorisation environnementale en vue de l'exploitation d'un parc éolien sur la commune de GUILLY
- ◆ **RESPONSABLE DU PROJET** : Société GUILLY ENERGIES - 213, cours Victor Hugo - 33130 BEGLES
- ◆ **EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION** : projet de construction de quatre aérogénérateurs et d'un poste de livraison électrique sur GUILLY. (Les emplacements exacts de ces éoliennes peuvent être consultés dans le dossier d'enquête publique).
- ◆ **RUBRIQUE** : n° 2980, al 1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement – régime de l'autorisation

| Rubrique | Libellé simplifié | Détail des installations ou activités existantes et projetées | | Régime |
|----------|---|---|--------|------------------------|
| 2980-1 | Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs 1 - Comprenant au moins un aérogénérateur dont la hauteur du mât et de la nacelle au-dessus du sol est supérieure ou égale à 50 m | Nombre d'aérogénérateurs | 4 | Autorisation (6 km) |
| | | Diamètre maximal de rotor | 136 m | |
| | | Hauteur maximale au moyeu | 114 m | |
| | | Hauteur maximale en bout de pale | 180 m | |
| | | Puissance unitaire maximale | 4,2 MW | |

- ◆ **DURÉE DE L'ENQUÊTE** : du lundi 17 avril 2023 – 9h00 au lundi 22 mai 2023 – 16h30
- ◆ **LE DOSSIER** d'enquête publique, comprenant notamment les résumés non techniques de l'étude d'impact et de dangers ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et la réponse écrite du pétitionnaire, est consultable :
 - **sur le site du registre dématérialisé à l'adresse suivante** : <https://www.registredemat.fr/parc-eolien-guilly>
Un lien vers ce site sera également disponible sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse suivante : <https://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/I.C.P.E/Dossier-Autorisation-ICPE> ;
 - **sur support papier**, aux jours et heures habituels d'ouverture du public, dans la mairie de GUILLY :
 - ◆ lundi : 09h00 – 12h30 et 13h15-16h45 ;
 - ◆ mercredi : 09h00 – 12h30 et 13h15-16h45 ;
 - ◆ vendredi : 09h00 – 12h30.
 - **sur poste informatique**, à la préfecture de l'Indre, salle 325, **sur prise de rendez-vous uniquement**, auprès du bureau de l'environnement (02.54.29.50.00), aux jours et heures suivants :
 - ◆ du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.
- ◆ **OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS** : pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses contributions :
 - sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/parc-eolien-guilly> ou par courriel à l'adresse suivante : parc-eolien-guilly@registredemat.fr. Les contributions transmises par voie électronique seront publiées et consultables par le public dans les meilleurs délais sur ce site internet de registre dématérialisé à l'adresse <https://www.registredemat.fr/parc-eolien-guilly> ;
 - sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le président de la commission d'enquête dans la mairie de GUILLY ;
 - par correspondance dans la mairie de GUILLY, à l'attention du président de la commission d'enquête qui les annexera au registre d'enquête.
 - Les contributions du public reçues avant le lundi 17 avril 2023 – 9h00 et après le lundi 22 mai 2023 – 16h30 ne seront pas prises en compte.
 - Les observations du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.
- ◆ Le public pourra également obtenir des informations sur le projet auprès de Monsieur Thomas TENAILLEAU, chef de projets, - société VALOREM- pour le compte de la Société GUILLY ENERGIES, 213, cours Victor Hugo - 33130 BEGLES - thomas.tenailleau@valorem-energie.com - 02 28 03 90 00, ou auprès de la préfecture de l'Indre – Direction du développement local et de l'environnement – Bureau de l'environnement – Place de la Victoire et des Alliés – CS 80 583 – 36 019 CHÂTEAUROUX Cedex.

COMMISSION D'ENQUÊTE

- ◆ M. Jacques POURAILLY, Commandant de brigade de gendarmerie à la retraite - M. Jean-Marc HUBART, Retraité de la gendarmerie, Mme Claudine MOREAU, Fonctionnaire à la retraite, ont été désignés en qualité de membres de la commission d'enquête. M. Jacques POURAILLY, a été désigné président de cette commission. En cas de défaillance de M. Jacques POURAILLY, la présidence de la commission sera assurée par M. Jean-Marc HUBART.
- ◆ Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête siègera à la mairie de GUILLY, afin de recevoir les observations et propositions du public aux jours et heures de permanence mentionnés ci-après :
 - ☞ le lundi 17 avril 2023 – de 09h00 à 12h00 ;
 - ☞ le mercredi 26 avril 2023 – de 13h30 à 16h30 ;
 - ☞ le samedi 6 mai 2023 – de 9h00 à 12h00 ;
 - ☞ le vendredi 12 mai 2023 – de 9h00 à 12h00 ;
 - ☞ le mercredi 17 mai 2023 – de 13h30 à 16h30 ;
 - ☞ le lundi 22 mai 2023 – de 13h30 à 16h30.
 - Afin d'assurer les permanences, la mairie de GUILLY sera exceptionnellement ouverte le samedi 6 mai 2023 de 9h00 à 12h00.
- ◆ Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront consultables, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, à la mairie de GUILLY, à la Préfecture de l'Indre, Bureau de l'Environnement et sur le site internet des services de l'État dans le département de l'Indre (<https://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/I.C.P.E/Dossier-Autorisation-ICPE>).
- ◆ À l'issue de la procédure réglementaire, le Préfet de l'Indre prendra, soit un arrêté de refus, soit un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions à respecter.

Cet avis est affiché sur les lieux prévus pour la réalisation du projet par le pétitionnaire, la mairie de GUILLY, communes siège de l'enquête publique ainsi que dans les mairies de Aize, Buxeuil, La Chapelle-Saint-Laurian, Fontenay, Liniez, Reboursin, Saint-Florentin, Vatan Bagneux, Orville, Poulaines, Bouges-le-Château, Rouvres-les-Bois (Indre) et Saint-Outrille (Cher). Il est également publié sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse :

<https://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/I.C.P.E/Dossier-Autorisation-ICPE>